

23 nov 2018 -17:27

Appartient à Conseil des ministres du 23 novembre 2018

Facturation entre les zones de secours : ajout d'un tarif pour un véhicule de commandement

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal relatif à la réforme de la protection civile et fixant les conditions de facturation entre les zones de secours dans le cadre de l'aide adéquate la plus rapide.

Le projet vise à ajouter le tarif d'un véhicule de commandement d'une cylindrée supérieure à 2.000 cm³ et inférieure à 4.500 cm³ (50 euros), qui avait été omis lors de la rédaction de l'arrêté royal du 29 juin 2018 fixant les conditions de facturation entre les zones de secours, dans le cadre de l'aide adéquate la plus rapide.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>